

Informations pour vous qui n'êtes pas de nationalité suédoise

Aide pour débiter des études en cas de recherche d'emploi

L'aide pour débiter des études est une allocation que vous pouvez percevoir pendant un an si vous êtes au chômage et que vous avez besoin de suivre une formation du niveau du lycée pour obtenir un emploi. Vous faites une demande d'aide pour débiter des études auprès de la commune où vous êtes domicilié.

Formations qui donnent droit à l'aide pour débiter des études

Les formations qui donnent droit à l'aide pour débiter des études sont

- les formations du niveau de l'enseignement primaire et secondaire à Komvux (sauf SFI, les formations sur affectation ou les formations combinées à des emplois de stagiaire)
- les cours généraux au niveau de l'enseignement primaire et secondaire dans les écoles supérieures populaires (folkhögskolor).

Quelles sont les conditions pour pouvoir obtenir une aide pour débiter des études ?

Voici quelques-unes des conditions que vous devez remplir pour avoir droit à l'aide pour débiter des études :

- Vous devez avoir entre 25 et 56 ans (le droit à l'aide pour débiter des études s'applique à partir de l'année où vous atteigniez l'âge de 25 ans jusque et y compris l'année où vous avez 56 ans).
- Vous êtes au chômage et avez été inscrit comme chercheur d'emploi auprès de l'Agence pour l'emploi (Arbetsförmedlingen) pendant au moins six mois.
- Vous avez une éducation préalable courte et avez un grand besoin de formation au niveau de l'enseignement primaire ou secondaire pour pouvoir obtenir un emploi. Ceci fait l'objet d'une évaluation dans la commune où vous êtes domicilié.
- Vous n'avez pas eu d'aide aux études au cours des trois dernières années.
- Vous devez étudier au moins à 50% du temps plein pendant au moins trois semaines.

Si vous avez déjà des prêts étudiants, vous ne devez pas avoir eu des retards de remboursement. Contactez CSN si vous avez des questions à ce sujet.



Pour en savoir plus
sur les conditions,
consultez csn.se

Vous qui êtes ressortissant étranger, vous devez également respecter les conditions requises pour avoir droit aux aides suédoises aux études. Si l'Office national suédois des migrations vous a accordé un permis de séjour permanent (PUT) et si vous habitez en Suède, vous avez généralement droit aux aides suédoises aux études. Cela s'applique également à vous qui avez reçu un permis de séjour temporaire de l'Office national suédois des migrations, parce que vous avez un statut de réfugié ou un statut similaire. Si vous n'avez pas de permis de séjour permanent (PUT) ou si vous ne pouvez pas être considéré comme réfugié, il y a des règles différentes qui s'appliquent suivant votre nationalité.

Pendant combien de temps pouvez-vous obtenir une aide pour débuter des études ?

Si vous étudiez à plein temps, vous pouvez recevoir une aide pour débuter des études pendant au maximum 50 semaines. Si vous étudiez à mi-temps, cela correspond à 100 semaines. Si vous avez la garde d'un enfant, vous pouvez obtenir une allocation supplémentaire, appelée allocation complémentaire (tilläggsbidrag).



Voir les montants actuels sur csn.se

Comment faire votre demande ?

Vous faites votre demande d'aide pour débuter des études auprès de la commune où vous êtes domicilié. Chaque année, celle-ci reçoit une certaine somme d'argent pour l'aide pour débuter des études. Cela décide du nombre de personnes qui peuvent obtenir une aide pour débuter des études. Vous ne pouvez pas faire une demande directement auprès de CSN.

Voici comment cela peut se passer :

1. Consultez votre conseiller de l'Agence pour l'emploi ou de la commune pour savoir qui, dans la commune où vous êtes domicilié, peut vous aider pour votre demande.
2. Dans la commune où vous êtes domicilié, vous pouvez obtenir de l'aide pour planifier vos études et faire une demande d'aide pour débuter des études. La commune étudie et décide aussi si vous appartenez au groupe cible pour obtenir l'aide, par exemple si vous avez une courte formation précédente. La commune envoie ensuite votre demande à CSN.
3. CSN étudie si vous remplissez les différentes conditions pour avoir droit à une aide pour débuter des études et vous adresse sa décision. Vous qui êtes ressortissant étranger, recevez deux décisions - l'une sur votre droit aux aides suédoises aux études en tant que ressortissant étranger et une sur votre droit à l'aide pour débuter des études.

À se rappeler pendant la durée des études

- Si vous êtes malade, avertissez toujours la Caisse de sécurité sociale (Försäkringskassan). Vous pourrez dans ce cas conserver votre aide pour débuter des études et les exigences pour les résultats des études seront plus faibles.



Pensez à toujours avertir si vous êtes malade, si vous restez à la maison pour donner des soins à un enfant ou si quelque chose est changé dans vos études.

- Si vous restez à la maison pour donner des soins à un enfant, avertissez la CSN. Dans ce cas, les mêmes avantages que pour la maladie s'appliquent.
- Si vous arrêtez un cours ou si vous étudiez moins de points que prévu, avertissez la CSN afin que nous puissions vous verser le montant correct. Dans le cas contraire, vous pourriez être obligé de rembourser le trop-perçu.
- Vous devez réussir un nombre suffisant de points ou de cours pour pouvoir continuer à percevoir une aide pour débiter des études ou une aide aux études. CSN vérifie le résultat de vos études, chaque fois que vous présentez une nouvelle demande. Par contre, vous n'avez pas besoin de rembourser l'aide pour débiter des études si les résultats que vous obtenez dans vos études ne sont pas suffisants.

Que se passe-t-il après la période où vous avez perçu l'aide pour débiter des études ?

Si vous souhaitez continuer à étudier après la fin des semaines de l'aide pour débiter des études, vous pouvez demander une aide aux études à CSN. L'aide aux études comprend des allocations et des prêts.

Vous pouvez choisir de ne demander à bénéficier que de l'allocation ou demander aussi un prêt. L'argent que vous empruntez, vous devrez le rembourser.

À propos de la CSN

La Commission centrale d'aides aux études est l'autorité suédoise qui gère les aides aux études. Nous gérons également d'autres allocations et prêts pour des études. Le système d'aides aux études de la Suède est l'un des plus généreux du monde. Grâce à la possibilité de bénéficier d'une aide financière, tout le monde en Suède peut étudier indépendamment de son origine sociale, économique et géographique.



Avez-vous des questions à poser ?

Sur csn.se vous trouverez de nombreuses réponses. Vous pouvez aussi poser des questions par Internet, sur Facebook ou par téléphone au 0771-276 000